

**RGPD - Traitements des données personnelles des personnes accompagnées par
l'Association La Roche
Note d'Information**

Les données personnelles sont toutes les informations permettant d'identifier une personne de façon directe ou indirecte.

La présente information concerne les données personnelles transmises à l'Association La Roche, ou dont l'Association a été destinataire. Les personnes concernées par le traitement de leurs données par l'association sont en premier lieu les bénéficiaires des dispositifs gérés par la Roche, mais également leurs proches (famille, personne de confiance,...).

1. Responsable de Traitement

L'Association La Roche dont le siège est 588 route de La Roche, 69170 Les Sauvages - SIREN 779 723 022 est le responsable de traitement.

2. Catégories de données personnelles

Les catégories de données ci-dessous listées correspondent aux données personnelles que l'association est susceptible de détenir :

- Données d'identification : prénom, sexe, date de naissance, nationalité, carte d'identité, photo, numéro de téléphone, adresse mail... ;
- Données administratives : adresse du lieu de résidence, adresse du domicile de secours, permis de conduire, nom et numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence, numéro d'assuré social, ressources (salaire, AAH, pension d'invalidité...), attestation CAF, gestion du budget, jugement de protection... ;
- Données relatives au parcours social : situation familiale, parcours social, incidence du handicap psychique, centre d'intérêt... ;
- Données professionnelles : CV, parcours de formation, liste des diplômes, parcours professionnel, projet... ;
- Données très confidentielles : numéro de sécurité sociale, identité nationale de santé
- Données relatives à la santé : notification MDPH, numéro de sécurité sociale, parcours de soins et parcours médico-sociaux, fiche de liaison, consultation, ordonnance, informations relatives aux troubles du comportement, aux troubles du sommeil, aux troubles de l'orientation, aux addictions, comportement menant à une mise en danger, autres problématiques de santé... ;
- D'autres données sensibles : révélant l'origine raciale ou ethnique, les convictions religieuses ou philosophiques, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle, les condamnations pénales ou les infractions...

3. Sources des données personnelles

Les données peuvent être transmises par la personne elle-même, par la MDPH ou par des personnes qui l'accompagnent au quotidien (mandataire judiciaire, proche, assistant social...).

5. Pour quelles raisons la Roche a besoin d'avoir ces données ?

Le tableau récapitule les raisons pour lesquelles un traitement des données personnelles est mis en œuvre, ainsi que les bases légales sur lesquelles se fondent ces traitements.

Finalités	Base légale
Réaliser les admissions au sein des dispositifs : ouverture du dossier, analyse du dossier, transmission de la réponse et le cas échéant gestion de la liste d'attente.	Mesures précontractuelles Intérêt légitime de l'association de gérer au mieux les admissions pour la gestion de la liste d'attente
Accompagnement social et médico-social : <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction et conclusion du contrat : de parcours, de séjour, de soutien et d'aide par le travail... - Co-construction du projet personnalisé d'accompagnement - Mise en œuvre, suivi et évaluation du projet personnalisé d'accompagnement - Assistance dans l'accès aux droits et notamment dans les relations et les démarches à effectuer auprès des personnes ou services compétents - Assistance dans la réalisation des actes de la vie quotidienne - Assistance dans la participation citoyenne et les activités de loisirs 	Obligation contractuelle dans le respect des textes légaux applicables aux suivis médico-sociaux
Suivi administratif : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des contrats - Facturation 	Obligation contractuelle et Intérêt légitime de l'association
Gestion des situations d'urgence (Dossier de Liaison d'Urgence)	Obligation légale
Échange et partage des informations strictement nécessaires permettant de garantir la coordination et la continuité de l'accompagnement et du suivi des personnes entre les intervenants sociaux, médicaux et paramédicaux	Intérêt légitime de l'Association Obligations légales de coordination des soins
Réalisation de statistiques	Intérêt légitime de la Roche

Les données de santé, relatives à la vie sexuelle ou à l'orientation sexuelle font l'objet d'un traitement sur la base de l'article 9.2. h) du RGPD, les traitements de ces données étant nécessaires aux fins de prise en charge sanitaire ou sociale sur la base du droit encadrant les dispositifs de l'association.

Si des traitements sont réalisés pour d'autres finalités, et notamment si des données sensibles sont collectées pour d'autres finalités que le suivi social ou médico-social sur la base d'un texte légal, le consentement de la personne sera demandé.

6. Transmission des données collectées et accès

Au sein de l'Association, l'accès aux données personnelles des personnes accompagnées est strictement restreint à l'équipe d'accompagnement du dispositif et à sa Direction, ainsi qu'à la Direction Parcours et Qualité.

Les catégories de destinataires externes sont :

- Les médecins, personnels soignants, accompagnateurs sociaux ou médico-sociaux ;
- Les sous-traitants de l'Association, notamment l'hébergeur des données ;
- Ponctuellement, les prestataires informatiques externes qui interviennent sur le système d'information de l'Association ;
- Tout autre prestataire auquel l'association a ou aurait recours à l'avenir pour une raison légitime (archivage, avocat...) ;
- Les financeurs (département, ARS...) ;
- Tout tiers autorisé (administration, juridiction...).

Les données des personnes accompagnées ne sont pas transmises à un État tiers.

7. Durées de conservation des données

Les informations concernant les personnes n'intégrant finalement pas l'un des dispositifs de l'Association sont supprimées dans un délai de 1 (un) an maximum.

Une fois le contrat signé, les informations des personnes accompagnées sont conservées pendant la durée du contrat, puis jusqu'à l'issue de la durée de prescription, soit cinq (5) ans. Les éléments du dossier médical sont conservés vingt (20) ans à compter de la date du dernier suivi effectué par l'Association.

8. Droits des personnes

- Droit d'accès

Les personnes disposent du droit d'obtenir la confirmation que leurs données personnelles sont ou ne sont pas traitées par l'Association ainsi que, lorsqu'elles le sont, l'accès à ces données accompagné des informations prévues par l'article 15 du RGPD, l'Association devant fournir à cette occasion une copie des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement.

- Droit à la limitation du traitement

Les personnes peuvent demander à l'Association la limitation des traitements de leurs données personnelles, notamment lorsque la personne conteste l'exactitude des données, pendant la durée permettant au responsable de traitement de vérifier l'exactitude des données ; si le traitement est illicite, mais que la personne ne souhaite pas que les données soient effacées ; si l'Association n'a plus besoin des données, mais que la personne en a besoin dans le cadre de la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

- Droit d'opposition et droit d'effacement

Les personnes peuvent demander à l'Association de ne plus effectuer un traitement les concernant et/ou la suppression des données.

Ces droits sont cependant limités.

- Le droit d'opposition n'existe pas lorsque le traitement répond à une obligation légale, s'il est nécessaire à l'exécution d'un contrat ou de mesures précontractuelles ou est fondé sur le consentement (dans la mesure où, dans ce dernier cas, il est possible de retirer le consentement au traitement des données). Le droit d'effacement est quant à lui limité aux données dont la durée de conservation est dépassée ou que l'Association n'est pas censée détenir.
- Droit de rectification

Les personnes peuvent demander à l'Association de rectifier les données personnelles collectées.

- Droit à la portabilité des données

Lorsque les données ont été transmises sur la base de mesures précontractuelles ou contractuelles, ou sur la base du consentement, et que celles-ci sont traitées par des moyens automatisés, l'Association permet aux personnes de recevoir, dans un format structuré et couramment utilisé, l'ensemble des données. Les personnes peuvent demander à ce que leurs données soient directement transmises par l'Association à un autre organisme.

- Droit de retirer son consentement

Lorsqu'un traitement est effectué sur la base du consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment.

- Droit de transmettre les instructions pour les traitements post-mortem

Les personnes accompagnées peuvent transmettre à l'Association leurs directives particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leurs décès, les droits précités. Elles peuvent modifier ou révoquer leurs directives à tout moment.

Les personnes peuvent exercer les droits mentionnés, en écrivant au Délégué à la Protection des Données : dpo@laroche.asso.fr ou Délégué à la Protection des Données, Association La Roche, 588 La Roche, 69170 Les Sauvages.

Il pourra être demandé de préciser la demande ou de transmettre des éléments justificatifs (notamment la production d'un justificatif d'identité valide).

Si la réponse fournie par l'Association ne donne pas satisfaction ou si la personne souhaite la contester, il est possible d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.